

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

(/u la Constitution du ~~8 Juillet 1979~~ ;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant sta-
tut général des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant
les conditions d'intégrations dans les cadres des catégories
BCDE (actuellement ABCD) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonction-
naires ;

D.G.B.

D.C.F.

(/u le décret n° 62/198 FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant
le statut des cadres de la catégorie A des Services Administra-
tifs et Financiers (SAF) ;
(/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24 Février 1967
réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassement, notamment en son
article 1^{er} § 2 ;

(/u le décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5
Décembre 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonc-
tionnaires ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 détermi-
nant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégra-
tions, avancements et révisions des situations administratives
des agents de l'Etat ;

(/u le décret et n° 89/631 du 7 Août 1989 portant
nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 90/513 du 1^{er} Septembre 1990
portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 90/514 du 1^{er} Septembre 1990 por-
tant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux
effets financiers des avancements, des reclassements, des révi-
sions des situations administratives et des titularisations ;

(/u le décret n° 90/581 du 18 Octobre 1990 orga-
nisant l'intérim du Premier Ministre ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement de la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté 6982/MTPS-DGTFP-DFF du 7 Août 1984
autorisant Monsieur BIKA BAYINAT (Jean-Pierre), comptable con-
tractuel et 4^e échelon à suivre un stage de formation en
comptabilité en URSS (Régularisation)

.../...

(/u l'arrêté n° 2026/MTSS-DGFP-DGPCE du 22 Août 1990 portant promotion au titre de l'année 1989 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers-SAF (Travail et Administration Générale) en tête KIMINOU (Pierre-André);

(/u la lettre du 27 Novembre 1990 du Secrétaire Permanent chargé des Finances et Matériel à la Confédération Syndicale Congolaise transmettant le dossier de l'intéressé.

(/u le décret n° 90-531 du 18 Octobre 1990, organisant l'intérim du Premier Ministre ; D E C R E T E :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 susvisé, Monsieur BIKA BAYINAT (Jean-Pierre) Attaché des SAF de 3è échelon, indice 750 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers -SAF (Administration Générale) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de "MASTER OF SCIENCE" en économie spécialité : Finances et Crédits délivré par l'Institut d'Economie Nationale de MOSCOU PLEKHANOU (URSS) est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Administrateur des SAF de 1er échelon, indice 790 ACC = néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 20 Novembre 1989 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage et de la solde pour compter du 1er Juillet 1990, sera enregistré, publié au JORPE et communiqué par tout ou besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, LE 29 DECEMBRE 1990

Par le Premier Ministre P.I.
Le Ministre du Travail et de
la Sécurité Sociale

Jeanne DAMBENDZET :

Pierre MOUSSA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGFP/DGPCE.....3
- DGFP/DRFP.....1
- D G B.....3
- D C F.....2
- DOSSIER.....1
- INTERESSE.....1
- SGG/BC.....2